

05 FEV. 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date d'affichage :
16 janvier 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C01/01

**Débat d'Orientation
Budgétaire
2014**

Acte rendu exécutoire le :

6 - FEV. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

5 - FEV. 2014

Et publication le :

6 - FEV. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 28 janvier à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Nicolas JUILLET, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, François COLIN, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Jean-Pierre THOREY, Philippe TRIBOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Henri PETIT DE BANTEL, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Madame la Présidente rappelle que les dispositions de l'article L 2312-1 alinéa 2 du CGCT, renvoi de l'article L 5211-1 CGCT que « *dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci* ».

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

Vu les articles L 5211-1 et L 2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu le rapport « Débat d'Orientation Budgétaire 2014 » présenté par Madame la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 janvier 2014
La Présidente



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

05 FEV. 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

05 FEV. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date d'affichage :
16 janvier 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C01/02

**Fusion des deux
Budgets
M14**

Acte rendu exécutoire le :

6 - FEV. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

5 - FEV. 2014

Et publication le :

6 - FEV. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 28 janvier à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Nicolas JUILLET, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, François COLIN, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Jean-Pierre THOREY, Philippe TRIBOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Henri PETIT DE BANTEL, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Fusion des deux budgets M14

Il est exposé à l'assemblée que le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses EPCI adhérents et qu'il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère également 2 budgets depuis le 1er janvier 2004 :

- un budget principal **exonéré de la TVA** couvrant les frais de structure (1 €/hab/an).
- un **budget annexe assujéti à la TVA** couvrant les charges d'exploitation, déduction faite de recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

Il est ensuite rappelé qu'en principe, une collectivité locale choisit le régime de l'exonération à la TVA de façon globale pour une activité donnée.

De plus, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, **sur le plan fiscal, comme des prestataires de service** pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients. En conséquence, **leur activité est de plein droit dans le champ d'application de la TVA.**

En conclusion, le régime fiscal par nature du SDEDA est l'assujettissement à la TVA. La Présidente propose donc de fusionner les deux budgets existants en un seul budget assujéti à la TVA par la voie fiscale.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0

LE COMITE SYNDICAL

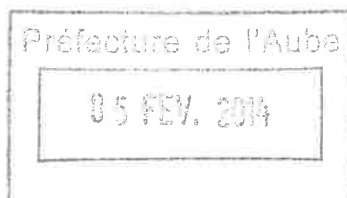
DECIDE de fusionner, à compter de l'exercice 2014, ses deux budgets M14 en un seul budget M14.

PRECISE que ce budget est assujéti à la TVA selon les dispositions des articles 256 et 257 du Code Général des Impôts.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 janvier 2014
La Présidente



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date d'affichage :
16 janvier 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C01/03

**Ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant
de 750 000 €**

Acte rendu exécutoire le :

6 - FEV. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

5 - FEV. 2014

Et publication le :

6 - FEV. 2014

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 28 janvier à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Nicolas JUILLET, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, François COLIN, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Jean-Pierre THOREY, Philippe TRIBOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Henri PETIT DE BANTEL, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 €

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie avait été contractée en décembre 2013. Une erreur rédactionnelle s'étant glissée dans la délibération n°2013/C12/07, il est proposé de délibérer de nouveau sur celle-ci.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ANNULE et **REPLACE** sa délibération n°2013/C12/07 du 10 décembre 2013.

DECIDE de contracter auprès de la SOCIETE GENERALE, une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 12 mois
- taux d'intérêt : EURIBOR : 1 semaine à 1 mois majoré de 1.60%
- forfait de gestion : 1 500 €
- frais de dossier : 750 €
- commission de confirmation : calculée au prorata temporis au taux de 0,2% / trimestre
- facturation des intérêts : réglés à terme échu de l'index et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 janvier 2014
La Présidente



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

05 FEV. 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date d'affichage :
16 janvier 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C01/04

**Marché T 1 2013 lots
1,2,3,4,5,7
Avenant n°1**

Acte rendu exécutoire le :

6 - FEV. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

5 - FEV. 2014

Et publication le :

6 - FEV. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 28 janvier à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Nicolas JUILLET, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, François COLIN, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Jean-Pierre THOREY, Philippe TRIBOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Henri PETIT DE BANTEL, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Marché T 1 2013 lots 1,2,3,4,5,7 – Avenant n°1

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA gère des marchés de tri et traitement des déchets ménagers conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les lots sont les suivants :

Marché T 1 2013	Intitulé	Société
Lot 1	Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés Mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert sur ou à proximité de l'agglomération troyenne, chargement et transport des déchets	VALEST
Lot 2	Valorisation des Déchets Verts avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert Exploitation d'un centre de transfert, chargement, transport vers le centre traitement retenu au lot 2 du présent marché	LA COMPOSTIERE DE L'AUBE
Lot 3	Tri des Journaux/Revue/Magazines et des cartons plats et ondulés avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert, chargement, transport vers le centre traitement retenu au lot 3 du présent marché	ONYX EST
Lot 4	Tri des Emballages Ménagers Légers	CHAZELLE TRI VALORISATION
Lot 5	Tri des Journaux/Revue/Magazines et des Emballages Ménagers Légers collectés en mélange et de cartons 1.04-1.05 avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert chargement, transport vers le centre traitement retenu au lot 5 du présent marché	SOREPAR
Lot 7	Mise à disposition d'un poste de transfert et de chargement du verre collecté sélectivement	COVED

Dans le cadre de ces marchés, des séries d'indices d'actualisation des prix ont été arrêtés et remplacés par de nouveaux indices.

il est donc proposé un avenant qui prenne en compte des nouvelles séries d'indices.

Vu le projet d'avenant soumis à son examen, joint en annexe de la présente délibération,

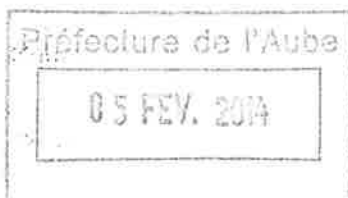
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
58	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer un avenant 1 aux lots n°1, 2, 3, 4, 5 et 7 des marchés de traitement, tri et valorisation des déchets T 1 2013.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 janvier 2014
La Présidente

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

05 FEV. 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date d'affichage :
16 janvier 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C01/05

**Marché T 1 2013 lot 6
Avenant n°1**

Acte rendu exécutoire le :

6 - FEV. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

5 - FEV. 2014

Et publication le :

6 - FEV. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 28 janvier à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Nicolas JUILLET, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, François COLIN, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Jean-Pierre THOREY, Philippe TRIBOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Henri PETIT DE BANTEL, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Marché T 1 2013 lot 6 - Avenant n°1

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA gère des marchés de tri et traitement des déchets ménagers conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Marché T 1 2013		Société
Lot 6	Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes, chargement et transport des déchets Ménagers et Assimilés avec en option : exploitation d'une plate-forme technique de dessiccation	OURRY

Dans le cadre de ce marché, des séries d'indices d'actualisation des prix ont été arrêtés et remplacés par de nouveaux indices. De plus, le SDEDA a souhaité intégrer une prestation d'entretien des sanitaires contigus à la plate-forme de dessiccation avec un impact financier de + 0,49 % de plus value.

OFFRES - Lot 6 MARCHE T 1 2013				
CLASSEMENT DES OFFRES				
Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes				
OPTION : fonctionnement de la plate-forme technique de dessiccation				
			OURRY	
Prestations	Unité	Quantités annuelles estimées *	Prix unitaire HT	Total TTC **
Exploitation d'un centre de transfert des Ecrevolles, chargement	Tonne livrée à la filière de traitement	28000	6,40 €	191 744,00 €
transport vers la filière de traitement	Tonne livrée à la filière de traitement / kilomètre	28000	7,28 €	218 108,80 €
transport vers la filière de traitement	Tonne livrée à la filière de traitement / kilomètre	28000	11,60 €	347 536,00 €
Fermeture du poste de transfert	forfait / 1/2 journée	10	695,00 €	7 436,50 €
entretien des sanitaires contigus à la plate-forme de dessiccation	forfait / mois	12	300,00 €	3 852,00 €
OPTION				
Fonctionnement de la plate-forme technique de dessiccation	forfait / mois	12	1 600,00 €	20 544,00 €
			avant avenant	
			TOTAL	785 369,30 €
** TVA à 7,0 %			après avenant	
			TOTAL	789 221,30 €
			impact en %	
				0,49%

Délibération n°2014/C01/05

Il est donc proposé un avenant qui tienne compte des nouvelles séries d'indices et le surcoût de la prestation d'entretien des sanitaires.

Vu le projet d'avenant soumis à son examen, joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

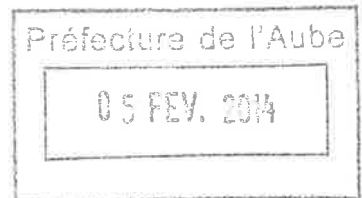
Pour	Contre	Abstention
58	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer un avenant 1 au lot n°6 des marchés de traitement, tri et valorisation des déchets T 1 2013.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 janvier 2014
La Présidente

Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date d'affichage :
16 janvier 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C01/06

**Contrat de reprise du
verre
Avenant n°1**

Acte rendu exécutoire le :

6 - FEV. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

5 - FEV. 2014

Et publication le :

6 - FEV. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 28 janvier à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Nicolas JUILLET, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, François COLIN, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Jean-Pierre THOREY, Philippe TRIBOT.

Absents ou excusés (18) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Henri PETIT DE BANTEL, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Contrat de reprise du verre - Avenant n°1

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le SDEDA gère les contrats de reprise et de valorisation des emballages dont le verre et des papiers collectés sélectivement.

La société OI Manufacturing propose au Syndicat de modifier l'exutoire du verre collecté pour le compte de collectivités adhérentes au SDEDA de Saint Menge à Reims. Malgré ce changement de destination, OI Manufacturing propose de maintenir la même participation au transport du verre malgré une distance kilométrique plus faible.

Il est donc proposé un avenant qui tienne compte de cette modification.

Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

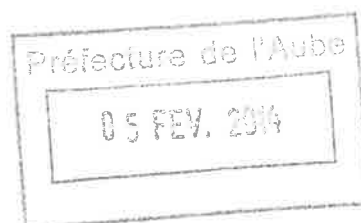
Pour	Contre	Abstention
58	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer avec la société OI Manufacturing un avenant n°1 au contrat de reprise option filière.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 janvier 2014
La Présidente


Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.